



## COURS Gérard PHILIPPE 2026-2027

Vendredi de 17h30 à 19h

**30 Cours du 25 septembre 2026 au 18 juin 2027 – hors congés scolaires-  
230 € + 10 € adhésion individuelle valable de juillet 2026 à juin 2027**

### Coordonnées

Nom et Prénom de l'enfant : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Nom et prénom des parents :

Portable 1 : .....

Portable 2 : .....

E-mail : .....

E-mail : .....

Autorisation Parentale

**Nous soussignés** .....

Autorisons l'intervenant de Bras Tendus à faire pratiquer sur notre fils/fille, en cas d'urgence, **toute hospitalisation et/ou opération chirurgicale nécessité par l'état** de notre enfant, sur décision du médecin consulté.

Autorisons l'association Bras Tendus à **utiliser sur les outils de communication** (affiches, plaquettes, réseaux sociaux) **les photos prises dans le cadre de l'atelier cirque où apparaîtrait notre enfant.**

Ceci pour sa stricte utilisation, liée à sa documentation ou à sa communication, papier ou informatique.

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Indiquez ici **les problèmes de santé** de l'enfant et la conduite à tenir (allergies, asthmes, maladies, accident, crises convulsives...)

Précisez si votre enfant porte des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives

SIGNATURE

En signant cette feuille d'inscription, l'adhérent, ou son représentant légal, accepte les conditions d'inscription et le règlement intérieur.

Il atteste aussi que l'enfant n'a pas de contre indication pour la pratique des arts du cirque et s'engage à avertir l'association Bras Tendus, des éventuelles contre indications qui pourraient arriver en cours d'année.

Je soussigné(e)....., responsable légal de l'enfant

déclare exact les renseignements portés sur cette fiche.

Date :

Signature :

La participation aux interventions de BRAS TENDUS entraîne l'acceptation et le respect du règlement intérieur suivant :

1. L'INSCRIPTION est valable lorsque :

-la fiche d'inscription est retournée remplie et signée par un tuteur légal.

-Le paiement se fait par virement, chèque ou espèce.

En cas de paiement en espèce, l'intégralité du montant est à régler le jour de l'inscription, un reçu vous sera remis.

Un remboursement partiel (calcul au prorata de la durée de la présence aux cours) pourra être obtenu dans les cas suivants : départ de la région, problème de santé justifié par un certificat médical, restriction sanitaire imposée par le gouvernement.

La cotisation individuelle et annuelle à l'association BRAS TENDUS est de 10 €.

2. LA SECURITE

Pendant les heures de cours, les enfants sont sous la responsabilité des intervenants. Pour leur sécurité, vous devez les accompagner à la porte de la salle à chaque début et fin de cours. Assurez-vous de la présence de l'intervenant de BRAS TENDUS.

Vous informerez par écrit, l'intervenant concerné si une personne, autre que le responsable légal, est autorisée à venir chercher l'enfant.

Vous informerez au plus vite de l'absence de votre enfant, lors d'une séance.

3. TENUE VESTIMENTAIRE

La pratique des arts du cirque nécessite une tenue vestimentaire adaptée : jogging, tee-shirt, caleçon, rythmiques.

4. RESPECT

Les activités ne sont pas une compétition, ce sont des activités de loisir ou chacun évolue selon ses capacités.

Les pratiquants se doivent le respect. Les personnes irrespectueuses et n'acceptant pas de changer de comportement pourront être exclues des séances. Il en est de même pour le respect du matériel : salle, matériel de cirque.

La présence aux cours est indispensable. Chacun s'engage à être présent aux cours (sauf maladie), pour ne pas pénaliser le reste du groupe.

5. AUTORISATION

-Dans le cas où un accident surviendrait pendant l'activité, nous demandons une autorisation parentale afin de pouvoir faire intervenir les pompiers. (Case à cocher sur fiche d'inscription).

-Pour réaliser sa communication, vous autorisez BRAS TENDUS à photographier et à filmer votre enfant dans le cadre de cette activité, sans restriction de temps (case à cocher sur fiche d'inscription).

-J'autorise Bras Tendus à me transmettre les informations sur son fonctionnement par la newsletter.

6. RESPONSABILITE DE BRAS TENDUS

BRAS TENDUS s'engage à recourir à toutes les assurances nécessaires pour protéger ses adhérents dans l'exercice de leur activité.

BRAS TENDUS ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou dégradation d'objets personnels détenus pendant les interventions.

*BRAS TENDUS se réserve le droit d'interdire l'accès à ses ateliers ou stages à tout adhérent qui ne respecte pas le règlement intérieur.*